

intégrité



Code de déontologie
des fournisseurs de Monsanto
French

MONSANTO





SOMMAIRE

INTRODUCTION	1	Propriété intellectuelle	9
Objectifs de développement durable	1	Honnêteté des registres financiers	9
Engagement	2	Communications externes	9
FONDEMENTS DU CODE DE DÉONTOLOGIE DES FOURNISSEURS DE MONSANTO	3	ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE, DE QUALITÉ DES PRODUITS, DE RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION ET D'HONNÊTÉTÉ DES PRATIQUES DE MARKETING	10
Intégrité	3	Recherches scientifiques	10
Dialogue	3	Qualité des produits	10
Transparence	3	Respect de la réglementation	10
Partage	3	Pratiques de marketing honnêtes	11
Bénéfices	3	Publicité	11
Respect	3	ENGAGEMENT DE MONSANTO ENVERS LE MONDE	11
Nous approprier nos objectifs pour atteindre des résultats	4	Sécurité et protection de l'environnement	11
Créer un lieu de travail épanouissant	4	Diversité des fournisseurs	12
CODE DE DÉONTOLOGIE DE MONSANTO ...	4	Absence de corruption	12
CONFIANCE MUTUELLE ENTRE MONSANTO ET SES FOURNISSEURS	4	Opérations monétaires éthiques	12
ENGAGEMENTS MUTUELS DE MONSANTO ET DE SES FOURNISSEURS ENVERS LES PERSONNES	5	Concurrence	12
Environnements de travail sûrs et sains ...	5	RESPECT DU CODE DE DÉONTOLOGIE DES FOURNISSEURS	13
Respect des droits de l'homme	5	Contact	13
Confidentialité des informations personnelles	6	Communication des infractions au Code	13
ENGAGEMENT ENVERS MONSANTO	7		
Conformité légale	7		
Commerce international	7		
Cadeaux et divertissements	7		
Actifs de l'entreprise	8		
Sécurité des informations	8		
Informations confidentielles et renseignements commerciaux de nature exclusive	8		



INTRODUCTION

Monsanto est une entreprise agricole durable, qui s'engage à appliquer des pratiques commerciales socialement responsables. Nous sommes déterminés à faire non seulement ce qui est requis par les lois et réglementations en vigueur, mais aussi ce que l'on attend d'un leader. Nous attendons des pratiques de management de nos fournisseurs qu'elles respectent les droits de tous les salariés en matière d'emploi et de travail, qu'elles fassent appel à des procédés et produisent des produits qui minimisent leur impact sur l'environnement et qu'elles fournissent un environnement de travail sûr et sain à tous leurs salariés.

Objectifs de développement durable

Adoptés en septembre 2015, après des années d'engagement de nombreuses parties prenantes, les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies englobent 17 objectifs visant à relever les défis économiques, sociaux et environnementaux les plus urgents.

Le secteur privé joue un rôle important dans la réalisation des ODD et notre travail au sein de Monsanto contribue d'une certaine façon à chacun de ces 17 objectifs.





Monsanto a identifié six objectifs (ODD 1, 2, 6, 8, 13 et 15) particulièrement pertinents dans le cadre de nos activités et trois autres objectifs (ODD 9, 12 et 17) qui ont une grande importance sur notre façon de travailler. Tout en continuant à renforcer notre engagement envers une agriculture moderne et durable, nous tiendrons compte de ces ODD, en particulier dans le cadre de l'élaboration de notre stratégie et de nos actions.

UNE ADÉQUATION PLUS POUSSÉE À SIX ODD, CEUX QUI SONT LES PLUS PERTINENTS DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS DE MONSANTO ET QUI REPRÉSENTENT LES DOMAINES DANS LESQUELS NOUS POUVONS AVOIR LE PLUS D'IMPACT.



Améliorer la qualité de vie des agriculteurs, des salariés, des consommateurs et des communautés, tout en contribuant à faciliter à chacun l'accès à une alimentation équilibrée.



Utiliser plus efficacement les ressources sur les exploitations agricoles et au sein de Monsanto.

TROIS ODD, QUI REPRÉSENTENT LA FAÇON DONT NOUS TRAVAILLONS POUR AVOIR UNE INCIDENCE SUR LES SIX OBJECTIFS LES PLUS PERTINENTS POUR NOS ACTIVITÉS.



Comme indiqué dans la matrice industrielle des ODD du Pacte mondial des Nations Unies, l'impact des ODD sur l'approvisionnement responsable inclut :

- Investir dans des chaînes d'approvisionnement éthiques, ouvertes, efficaces en termes de ressources et flexibles.
- Améliorer les standards en matière de travail, les compétences, les opportunités et le bien-être qui

contribue à une meilleure productivité des sous-traitants et des fournisseurs.

- Accroître les investissements en matière d'énergie renouvelable et d'efficacité hydrique, et dans d'autres projets d'infrastructure.
- Investir dans la capacité des fournisseurs issus de la diversité par la formation et le développement des compétences.
- Améliorer la santé des communautés et accroître les investissements en matière d'éducation.

Pour en savoir plus sur les Objectifs de développement durable des Nations Unies, visitez le site <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>.

Engagement

Dans le cadre de nos efforts visant à une gestion responsable, nous nous engageons en termes d'intégrité dans le choix de nos fournisseurs (y compris tous les fournisseurs tiers, collaborateurs et partenaires) et dans les relations commerciales qui nous unissent. Nous préférons faire des affaires avec des fournisseurs qui partagent nos valeurs et font preuve d'engagements similaires dans leurs actions.

Chez Monsanto, la confiance et l'intégrité sont au cœur de la façon dont nous envisageons le travail bien fait. Le Code de déontologie des fournisseurs vise à communiquer nos attentes à tous les fournisseurs de produits et/ou services de Monsanto, ainsi qu'à nos filiales et sociétés affiliées dans le monde entier. Nous demandons à tous nos fournisseurs de se familiariser avec notre Code de déontologie des fournisseurs, d'y adhérer et de se comporter conformément à ses valeurs. C'est une condition indispensable pour travailler avec Monsanto.

En collaborant avec nos fournisseurs, nous pouvons contribuer à un changement significatif, non seulement dans le présent, mais aussi pour les générations futures.

Pour en savoir plus sur notre engagement en termes de durabilité, consultez le Sustainability Report (Rapport de durabilité) sur www.monsanto.com/sustainability.

Nous nous développerons mieux ensemble.



FONDEMENTS DU CODE DE DÉONTOLOGIE DES FOURNISSEURS DE MONSANTO

Le Code de déontologie des fournisseurs est basé sur la Charte de Monsanto.

La Charte de Monsanto décrit la façon dont notre entreprise et nous-mêmes nous engageons à mener nos activités. C'est une déclaration qui nous contraint à mieux écouter, à réfléchir à nos actions et à leur impact au sens large, et à diriger de façon responsable. Cela nous aide à transformer nos valeurs en actions et à montrer clairement qui nous sommes et ce que nous défendons.

Intégrité

L'intégrité est la base de tout ce que nous entreprenons. Elle inclut l'honnêteté, la bienséance, la cohérence et le courage. Sur la base de ces valeurs, nous nous engageons dans les aspects suivants :

Dialogue

Nous écouterons attentivement les différents points de vue et instaurerons un dialogue constructif. Nous élargirons notre compréhension des enjeux pour mieux répondre aux besoins et préoccupations de la société et des individus.

Transparence

Nous veillerons à ce que les informations soient disponibles, accessibles et compréhensibles.

Partage

Nous partagerons les connaissances et les technologies pour faire progresser le savoir scientifique, améliorer l'agriculture et l'environnement, augmenter les récoltes et aider les agriculteurs des pays en développement.

Bénéfices

Nous appliquerons des procédés scientifiques sûrs et novateurs, ainsi que des méthodes de gestion responsables et efficaces pour fournir des produits de haute qualité, bénéfiques à nos clients et à l'environnement.

Respect

Partout dans le monde, nous respecterons les valeurs morales, culturelles et religieuses des populations. Notre principale priorité sera la sécurité de nos salariés, des communautés où nous opérons, de nos clients, des consommateurs et de l'environnement.



Nous appropriier nos objectifs pour atteindre des résultats

Nous définirons clairement nos objectifs, nos rôles et nos responsabilités. Nous nouerons des relations solides avec nos clients et partenaires externes ; nous prendrons des décisions réfléchies ; nous gérerons convenablement les ressources de notre entreprise et nous prendrons une part active à la réalisation des objectifs que nous nous sommes fixés.

Créer un lieu de travail épanouissant

Nous garantirons le respect de la diversité des opinions et des personnes ; nous encouragerons l'innovation, la créativité et la formation ; nous mettrons en pratique un travail d'équipe intégrateur et nous récompenserons et reconnaitrons les efforts de notre personnel.

CODE DE DÉONTOLOGIE DE MONSANTO

En termes de comportement, nous n'attendons pas autre chose de nos fournisseurs que ce que nous exigeons de nous-mêmes. Monsanto possède son propre code de déontologie interne, qui précise les attentes qui président à notre façon de procéder et de mener nos activités. Nous encourageons nos fournisseurs (et tous les fournisseurs tiers, collaborateurs et partenaires) à ouvrir ce lien et à se familiariser avec le Code de déontologie interne de Monsanto : <http://www.monsanto.com/whoweare/pages/business-conduct.aspx>.

CONFIANCE MUTUELLE ENTRE MONSANTO ET SES FOURNISSEURS

Nos fournisseurs jouent un rôle crucial dans le succès de notre entreprise. Nous souhaitons que les relations avec nos fournisseurs soient basées sur le respect mutuel et la confiance. Nous accordons une grande importance à l'honnêteté dans nos transactions avec tous nos fournisseurs, actuels ou potentiels. La négociation de tous les contrats doit être menée honnêtement, sans tromperie ni inexactitude. Nous tenons également à sélectionner loyalement les fournisseurs qui fourniront des produits ou des services à Monsanto. Nous effectuons notre sélection en nous basant sur l'appréciation de tous les faits pertinents, notamment la qualité, la sécurité, la capacité technique, les antécédents, la fiabilité, le coût, les délais, la disponibilité, la preuve de l'engagement en faveur de l'intégration et de la diversité, et le respect du Code de déontologie des fournisseurs.





ENGAGEMENTS MUTUELS DE MONSANTO ET DE SES FOURNISSEURS ENVERS LES PERSONNES

Environnements de travail sûrs et sains

Chez Monsanto, la sécurité relève de la responsabilité de chacun. Nous nous attachons à promouvoir un environnement de travail sûr et sain pour tous les salariés, visiteurs et clients, et pour les communautés dans lesquelles nous travaillons.

Nous attendons, de même, de nos fournisseurs qu'ils respectent les lois et réglementations applicables à leur site et à leur lieu de travail. Nous apprécions les fournisseurs qui font en permanence le maximum pour qu'il n'y ait pas de blessures ni de maladies professionnelles sur le lieu de travail.

Les informations concernant les diverses politiques et procédures de Monsanto qui régissent la sécurité seront mises à disposition des fournisseurs. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent les politiques et procédures qui régissent la sécurité, et qu'ils travaillent en étroite collaboration avec nous à la résolution des questions de sécurité qui découlent des produits et services qu'ils nous fournissent.

Respect des droits de l'homme

Fidèle à son engagement à respecter et à faire progresser les droits de l'homme, Monsanto a adopté une Politique des droits de l'homme. Nous attendons de tous nos fournisseurs qu'ils respectent les lois en vigueur en matière de travail et d'emploi, et qu'ils répondent aux attentes détaillées de notre politique dans les domaines suivants :

- Travail des enfants
- Travail forcé
- Discrimination
- Rémunération
- Heures de travail
- Harcèlement et violence
- Liberté d'association
- Sécurité



Cela implique qu'ils fassent des efforts pour interdire toute discrimination à l'égard de toute personne dans le cadre de tout terme, toute condition et tout privilège d'emploi, et fondée sur la race, la couleur, la religion, le sexe, l'âge, la nationalité, le handicap, le statut d'ancien combattant, l'identité de genre, l'expression de genre, l'orientation sexuelle (réelle ou perçue, se manifestant via l'identité ou sous la forme d'actes, de déclarations ou d'associations) ou tout autre aspect protégé par la législation.

Monsanto attend de ses fournisseurs qu'ils s'abstiennent de s'adonner à la traite d'êtres humains et à l'esclavage moderne, et qu'ils respectent toutes les réglementations et obligations complémentaires. Cela inclut notamment, à titre non exhaustif, le California Transparency in Supply Chains Act (loi californienne sur la transparence dans les chaînes d'approvisionnement) et le Modern Slavery Act (loi anglaise contre l'esclavage moderne).

Le cas échéant, Monsanto attend des fournisseurs qu'ils acceptent que des représentants de Monsanto ou des tiers mandatés par Monsanto réalisent des audits raisonnables des livres, des registres et des installations utilisées par les salariés pour déterminer si ces lois sont respectées.

Monsanto attend en outre des fournisseurs de matériel contenant du tantale, de l'étain, du tungstène ou de l'or qu'ils sachent où ces minerais ont été extraits et qu'ils communiquent des informations sur leur contenu et leur source à Monsanto, sur demande.

Pour de plus amples informations, visitez le site <http://www.monsanto.com/whoweare/pages/human-rights.aspx>.

Confidentialité des informations personnelles

Les informations personnelles peuvent notamment inclure, à titre non exhaustif, l'historique professionnel, le numéro des documents d'identité, les coordonnées, l'état civil et les extraits de casier judiciaire.

Nous attendons des fournisseurs qu'ils protègent les informations personnelles qu'ils ont obtenues ou qui leur ont été

communiquées par Monsanto à propos des salariés et/ou des clients de Monsanto, ainsi que de tiers, conformément à la législation en vigueur en matière de confidentialité des données. Lorsqu'un fournisseur s'aperçoit qu'une information concernant un salarié de Monsanto a éventuellement ou effectivement été indûment divulguée, nous attendons de ce fournisseur qu'il le signale immédiatement au Bureau de déontologie de Monsanto sur le site : www.contactBCOglobal.com ; par e-mail : business.conduct@monsanto.com ; à l'adresse postale : 800 N. Lindbergh Blvd, Mail Code E1NH, St. Louis MO 63167 (États-Unis) ou sur : www.monsanto.com/contactbco





ENGAGEMENT ENVERS MONSANTO

Conformité légale

Nous attendons des fournisseurs qu'ils s'efforcent avec zèle de mener leurs activités en rapport avec Monsanto conformément aux lois, règles et réglementations en vigueur.

Commerce international

Lorsque le partenariat entre un fournisseur et Monsanto englobe des activités de commerce international, Monsanto attend de ce fournisseur qu'il comprenne et respecte les lois et réglementations qui régissent le contrôle du commerce international, y compris celles ayant trait aux sanctions économiques, aux exigences douanières et au contrôle des exportations. Sur demande, les fournisseurs doivent remettre à Monsanto les spécifications produits requises et la documentation pertinente pour garantir la conformité avec les réglementations en vigueur en matière d'importation et d'exportation. De plus, dans le cadre des activités de Monsanto, les fournisseurs doivent s'abstenir de participer à tout boycott économique non autorisé par le gouvernement des États-Unis et/ou de fournir des informations qui pourraient être interprétées comme un soutien à un tel boycott non autorisé. Le cas échéant, les fournisseurs doivent mettre en œuvre

les pratiques et procédures nécessaires pour garantir la sécurité de leurs chaînes d'approvisionnement conformément aux standards OEA (Opérateur économique agréé), au programme C-TPAT de partenariat douane-entreprises contre le terrorisme mis en place par le département de la Sécurité intérieure des États-Unis et aux programmes mondiaux de sécurisation de la chaîne d'approvisionnement dans les pays dans lesquels les fournisseurs travaillent avec Monsanto.

Cadeaux et divertissements

Nous comprenons et reconnaissons que les cadeaux, invitations au restaurant et divertissements peuvent être utilisés de façon positive pour nouer des relations. Toutefois, ils peuvent aussi poser des problèmes, réels et/ou perçus, en termes d'intégrité. En conséquence, tout fournisseur qui tente de compromettre l'engagement de Monsanto en matière d'intégrité en offrant des cadeaux, repas, divertissements, possibilités commerciales, privilèges, postes en externe (y compris à des membres de la famille) ou toute autre « chose de valeur » inappropriée à un salarié de Monsanto, risque de compromettre son statut de fournisseur de Monsanto.



Pour éviter tout semblant de tentative d'obtention d'un traitement de faveur, les cadeaux, invitations au restaurant, divertissements et/ou autres objets de valeur que les fournisseurs offrent aux salariés de Monsanto doivent impérativement répondre aux critères suivants :

- Être modestes
- Être conformes à la loi
- Être peu fréquents
- Être de bon goût
- Ne pas se présenter sous la forme d'espèces ou équivalents

Les salariés de Monsanto ne doivent pas solliciter de cadeaux personnels, d'invitations au restaurant, de divertissements ou tout autre objet de valeur auprès d'un fournisseur.

Même si un cadeau ou un divertissement répond aux critères ci-dessus, sa valeur ne doit pas être supérieure à 100 US\$. Monsanto ne permet pas à un fournisseur d'offrir un cadeau ou un divertissement, quel qu'il soit, à un salarié de Monsanto durant toute phase d'appel d'offres ou de demande de devis ou toute autre phase de négociation active d'un contrat. La politique de Monsanto interdit aux salariés d'accepter de telles choses durant ces périodes cruciales de négociation. Toute tentative, de la part d'un fournisseur, d'offrir de tels cadeaux ou divertissements durant ces périodes peut se traduire par des sanctions pour le salarié de Monsanto et par une exclusion du fournisseur du processus de sélection.



En cas de doute ou de question à propos de la légitimité de tout cadeau, toute invitation au restaurant, toute forme de divertissement ou toute autre chose de valeur, le fournisseur doit contacter le Bureau de déontologie de Monsanto avant d'en parler à l'intéressé.

Actifs de l'entreprise

Dans le cadre de leur collaboration avec Monsanto, les fournisseurs peuvent avoir accès à différents actifs de l'entreprise, notamment à des biens matériels lui appartenant tels que des équipements, des véhicules, des ordinateurs, des fonds et des installations. Nous attendons des fournisseurs qu'ils protègent ces actifs contre toute perte, ainsi que contre tout vol, tout dommage et toute utilisation induue. Nous attendons aussi de nos fournisseurs qu'ils n'utilisent les ressources de Monsanto qu'à des fins professionnelles adéquates.

Sécurité des informations

Informations confidentielles et renseignements commerciaux de nature exclusive

Les actifs de Monsanto ne se limitent pas à des biens matériels. Certaines informations confidentielles et certains renseignements commerciaux de nature exclusive figurent parmi les actifs les plus précieux de Monsanto. Les informations confidentielles sont généralement des informations qui n'ont pas été rendues publiques par le personnel autorisé de Monsanto. La capacité des fournisseurs à protéger les informations confidentielles concernant les activités de Monsanto est cruciale pour le succès à long terme de Monsanto et pour ses relations avec ses fournisseurs. La sécurité des informations est essentielle pour que Monsanto puisse conserver la confiance des clients, fournisseurs et autres partenaires avec lesquels nous travaillons.

Nous attendons des fournisseurs qu'ils respectent toutes les obligations contractuelles en matière de confidentialité et qu'ils protègent les informations confidentielles et les renseignements commerciaux de nature exclusive de toute utilisation non autorisée. Les fournisseurs doivent s'abstenir de divulguer ces informations à tout individu extérieur à Monsanto et à toute personne de Monsanto



qui n'en a pas légitimement besoin dans le cadre de son travail. Les fournisseurs doivent en outre adopter toutes les mesures nécessaires, y compris former leurs salariés, pour s'assurer que personne ne peut accéder à ces informations de manière indue et qu'elles ne sont pas perdues, volées, employées de façon impropre, égarées ou laissées sans surveillance. Monsanto ne tolérera en aucun cas qu'un fournisseur utilise des informations confidentielles ou des renseignements commerciaux de nature exclusive concernant Monsanto pour acheter/vendre des actions Monsanto. Les fournisseurs doivent par ailleurs s'abstenir de partager des informations privilégiées concernant leur propre entreprise avec des salariés de Monsanto.

Nous attendons des systèmes d'information des fournisseurs qui contiennent des informations ou données confidentielles appartenant à Monsanto qu'ils soient convenablement gérés et protégés contre tout accès, ainsi que toute utilisation, divulgation, modification, destruction et absence de service non autorisés.

Les fournisseurs ne doivent en aucun cas accéder à toute information en l'absence d'autorisation appropriée, ni déplacer ou gérer, de toute autre façon, les données concernant toute personne si cela compromet la protection de ces informations contre toute utilisation ou divulgation non autorisées.

Propriété intellectuelle

Certaines des informations auxquelles un fournisseur peut avoir accès peuvent être des informations confidentielles concernant les activités de Monsanto et/ou des informations faisant l'objet de droits de propriété intellectuelle, très précieux pour Monsanto. Nous attendons des fournisseurs qu'ils protègent les droits de propriété intellectuelle de Monsanto, notamment :

- Secrets commerciaux
- Droits d'auteur
- Marques déposées
- Brevets
- Droits attachés aux dessins ou modèles
- Logos
- Marques

Honnêteté des registres financiers

Les registres financiers de Monsanto sont la vitrine publique qui permet d'évaluer le succès global de nos activités. Le public compte sur nous pour produire des états honnêtes, précis et conformes à la législation et aux réglementations en vigueur, et pour les produire à temps. Cela signifie que toutes les factures, tous les bons de commande et tout autre document transactionnel émis par le fournisseur doivent être précis, exacts et suffisamment détaillés pour exprimer clairement la transaction sous-jacente.

En conséquence, nous attendons des fournisseurs qu'ils transmettent à Monsanto des informations honnêtes, correctes et exhaustives, car elles sont reprises dans nos livres et nos registres. Nous attendons des fournisseurs qu'ils respectent toutes les exigences applicables en matière de comptabilité et de contrôles internes lorsqu'ils transmettent des informations à Monsanto.

Lorsqu'un fournisseur prend connaissance d'une comptabilisation inappropriée ou incomplète portant sur des services ou des produits fournis à Monsanto, y compris, mais à titre non exhaustif, en ce qui concerne les comptes clients, les commandes et/ou les transferts de fonds, nous attendons du fournisseur qu'il en informe immédiatement Monsanto.

Communications externes

Les fournisseurs doivent s'abstenir de s'exprimer au nom de Monsanto, excepté s'ils ont été mandatés et spécifiquement autorisés à le faire, et uniquement dans les limites autorisées.





ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE, DE QUALITÉ DES PRODUITS, DE RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION ET D'HONNÊTÉTÉ DES PRATIQUES DE MARKETING

Recherches scientifiques

Chez Monsanto, nous connaissons et comprenons l'importance de mener des recherches scientifiques éthiques. Notre réussite dépend en grande mesure de la confiance que nous inspirons à divers groupes et personnes, et cette confiance dépend elle-même en grande partie de l'exactitude et de la crédibilité des données scientifiques que nous présentons.

Nous attendons des fournisseurs qui contribuent à la recherche ou exécutent des tâches de recherche en notre nom qu'ils s'engagent à procéder de façon précise, fiable et éthique.

Qualité des produits

Monsanto s'engage à assurer l'intégrité de ses produits et à fournir des produits de haute qualité. L'engagement en termes de qualité est un élément qui est commun à toutes les parties prenantes de notre entreprise et qui nous lie à nos clients.

En conséquence, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils nous fournissent des produits et des services de haute qualité qui répondent, voire plus, aux exigences des lois et réglementations en vigueur, ainsi qu'aux exigences et normes contractuelles.

Respect de la réglementation

Monsanto exerce des activités mondiales dans un environnement très réglementé. Bon nombre de nos produits biotechnologiques et de protection des cultures doivent être agréés par des agences de réglementation avant d'être commercialisés. Nous attendons donc de nos fournisseurs qu'ils respectent toutes les lois et réglementations internationales, nationales et locales pertinentes concernant les produits et services qu'ils fournissent à Monsanto.

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils soutiennent les efforts de Monsanto pour faire en sorte que notre technologie soit gérée de façon responsable, conformément aux directives de gestion responsable et aux lois et réglementations en vigueur. Nous attendons des fournisseurs qu'ils travaillent en collaboration avec Monsanto pour garantir que ce que nous entreprenons ensemble contribue aux efforts de Monsanto pour soutenir notre approche envers une gestion responsable efficace.



Pratiques de marketing honnêtes

Il est essentiel que nous n'ayons recours qu'à des pratiques de marketing et de vente produits honnêtes et éthiques.

En conséquence, nous attendons des fournisseurs qui élaborent le matériel publicitaire, promotionnel, de vente et/ou de marketing pour le compte de Monsanto qu'ils veillent à respecter ces obligations en présentant honnêtement et précisément nos produits.

Publicité

Les fournisseurs ne doivent pas faire de déclarations trompeuses ou mensongères à propos de la qualité et de la disponibilité des produits de Monsanto. Les fournisseurs qui se chargent eux-mêmes de la publicité doivent également s'abstenir d'effectuer des comparaisons malhonnêtes ou inexacts entre les produits de Monsanto et ceux de nos concurrents.

ENGAGEMENT DE MONSANTO ENVERS LE MONDE

Sécurité et protection de l'environnement

Chez Monsanto, nous savons que nous devons une grande partie de notre succès aux communautés dans lesquelles nous exerçons nos activités. Pour contribuer à protéger et à soutenir ces communautés, leur environnement et plus largement, notre monde, nous attendons des fournisseurs qu'ils respectent la législation et les exigences environnementales, quel que soit le lieu où ils exercent leurs activités. Monsanto apprécie les fournisseurs qui s'engagent en matière de préservation des ressources naturelles, de recyclage, de consommation d'eau, de réduction des déchets, de contrôle de la pollution et de propreté de l'air et de l'eau.



Diversité des fournisseurs

Monsanto apprécie les environnements riches en termes d'intégration et de diversité, et cela s'applique à tous les fournisseurs de notre chaîne d'approvisionnement mondiale. Dans le cadre de nos efforts pour nous placer au premier rang mondial des fournisseurs de produits et solutions agricoles, nous reconnaissons la valeur d'une base de fournisseurs issus de la diversité fournissant à Monsanto les produits et services destinés à notre chaîne d'approvisionnement mondiale.

Les efforts de Monsanto en termes de diversité se sont traduits par l'intégration d'entreprises dont la participation majoritaire est détenue par des personnes issues de la diversité (c'est-à-dire des personnes de groupes sous-représentés tels que définis par le pays), notamment des personnes appartenant à des minorités, des femmes, des personnes handicapées, des vétérans, des vétérans handicapés et des personnes lesbiennes, homosexuelles, bisexuelles ou transgenres (LGBT). L'inclusion de ces fournisseurs issus de la diversité à la chaîne d'approvisionnement de Monsanto a un impact économique et soutient les communautés dans lesquelles nous vivons et travaillons. Nous encourageons vivement nos fournisseurs à accroître leurs propres efforts en matière de diversité des fournisseurs en collaborant avec des entreprises certifiées détenues par des personnes issues de la diversité pour fournir des produits et services à Monsanto, entreprises reconnues comme telles dans leurs pays respectifs et par des organismes de certification de diversité des fournisseurs. Monsanto demande à ses fournisseurs de lui communiquer les dépenses qu'ils ont effectuées auprès de leurs propres fournisseurs issus de la diversité dans le cadre des activités associées directement ou indirectement avec Monsanto.

Absence de corruption

Monsanto étant présente dans tous les coins du globe, elle est soumise à différentes lois anti-corruption. Ces lois sont conçues pour nous aider à nouer des relations honnêtes, éthiques et transparentes avec les agents publics.

Monsanto attend de ses fournisseurs qu'ils respectent toutes les lois anti-corruption en vigueur, notamment la Loi fédérale sur les pratiques de corruption à l'étranger (FCPA). Monsanto attend également de ses fournisseurs qu'ils s'abstiennent d'avoir recours à toute forme de corruption commerciale, que ce soit directement ou par l'intermédiaire d'un tiers.

Opérations monétaires éthiques

Le blanchiment d'argent consiste, pour un individu ou une entreprise, à tenter de dissimuler des fonds illicites et faire en sorte que les sources de ces fonds semblent légitimes. Ces fonds peuvent être issus d'activités criminelles, d'actes de terrorisme, de trafics de drogues, de fraudes ou d'évasions fiscales.

En conséquence, nous attendons des fournisseurs qu'ils s'abstiennent de participer à des activités de blanchiment d'argent et qu'ils n'acceptent en aucun cas, sciemment, des fonds acquis par des moyens illicites.

Concurrence

Monsanto attend de ses fournisseurs qu'ils rivalisent vigoureusement entre eux dans le cadre de leurs relations commerciales avec Monsanto ; il est par ailleurs interdit aux fournisseurs en concurrence de conclure des accords ou des arrangements collusoires affectant leurs relations commerciales avec Monsanto. Tout fournisseur qui juge qu'une collaboration entre fournisseurs en concurrence dans un autre contexte pourrait être bénéfique à Monsanto doit préalablement obtenir le consentement éclairé de Monsanto au sujet de tels arrangements.





RESPECT DU CODE DE DÉONTOLOGIE DES FOURNISSEURS

Le fait qu'un fournisseur respecte ce Code de déontologie est déterminant dans la décision de Monsanto de s'engager dans un partenariat commercial avec ce fournisseur ou de le poursuivre.

Monsanto attend de ses fournisseurs qu'ils disposent de systèmes de surveillance et de tenue de registres appropriés pour garantir le respect de ce Code.

Les fournisseurs sont également supposés informer Monsanto de toute action en justice et de toute enquête ou poursuite administrative susceptible d'affecter leur performance dans le cadre des activités de Monsanto ou d'avoir une incidence négative sur la réputation d'un fournisseur ou de Monsanto.

Contact

Les fournisseurs peuvent adresser leurs questions ou commentaires à propos du Code de déontologie des fournisseurs au représentant de Monsanto chargé des achats.

Communication des infractions au Code

Monsanto demande aux fournisseurs de signaler rapidement tout écart de conduite par rapport au Code de déontologie des fournisseurs à leur représentant Monsanto pour que la question puisse être résolue conjointement par le fournisseur et par Monsanto. Si, à un moment ou à un autre, un fournisseur pense qu'un salarié de Monsanto a agi à l'encontre du Code de déontologie de Monsanto, nous lui demandons de le signaler à notre Bureau de déontologie sur le site : www.contactBCOglobal.com ;

par e-mail :

business.conduct@monsanto.com ;

à l'adresse postale : 800 N. Lindbergh Blvd,
Mail Code E1NH, St. Louis MO 63167
(États-Unis)

ou sur : www.monsanto.com/contactbco

Monsanto demande aux fournisseurs de ne pas signaler à ce bureau leur déception de ne pas avoir été choisis par Monsanto, excepté s'ils pensent que cela est dû à un salarié de Monsanto qui a enfreint une disposition spécifique du Code de déontologie de Monsanto.

